



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANTICIPATION d'unités d'enseignement du **master**

Réservé aux étudiant·e·s devant acquérir entre 1 et 15 crédits pour obtenir le grade académique de bachelier dans un établissement autre que l'UNamur (formulaire à joindre au formulaire d'inscription en ligne)

Nom :

Prénom :

Je soussigné·e, (Nom + Prénom), devant acquérir entre 1 et 15 crédits pour obtenir mon bachelier, sollicite auprès du Jury du master l'autorisation d'anticiper des unités d'enseignement du master sélectionné lors de ma demande d'admission en ligne.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la note d'information annexée au présent formulaire.

Date : Signature :



Il est impératif d'avoir effectué une demande d'inscription pour le solde de vos crédits en bachelier avant de solliciter une anticipation d'unités d'enseignement de master.

→ **Qui peut en bénéficier ?**

Jusqu'en 2022-2023

Il s'agissait d'une disposition offerte aux étudiants devant acquérir entre 16 et 30 crédits pour l'obtention de leur grade académique de bachelier.

À partir de 2023-2024

Cette disposition est ouverte aux étudiants devant encore acquérir entre 1 et 15 crédits pour l'obtention de leur grade académique de bachelier.

Conséquences de la réforme

Un étudiant qui a pu anticiper des crédits de master alors qu'il lui restait entre 16 et 30 crédits de bachelier en 2022-2023 ne peut plus continuer son parcours de master en 2023-2024 s'il lui reste plus de 15 crédits de bachelier à acquérir à l'issue de l'année 2022-2023.

Les crédits acquis en master avant l'année académique 2023-2024 restent cependant acquis définitivement et seront pris en compte lorsque l'étudiant se réinscrira en master ultérieurement.

→ **De quoi s'agit-il ?**

L'étudiant-e dans cette situation peut solliciter auprès du Jury du master dans lequel il souhaite s'inscrire par la suite, l'autorisation d'anticiper des unités d'enseignement du programme d'études de ce master. Si l'autorisation lui est accordée, l'étudiant-e pourra donc acquérir les crédits correspondants à ces unités d'enseignement de master en même temps qu'il-elle acquière le solde des crédits du bachelier.

→ **Quelles sont les conséquences de cette anticipation ?**

Au niveau de l'inscription

Une fois que l'étudiant-e a procédé à son inscription au bachelier pour y acquérir les crédits restants pour obtenir son grade académique, il-elle peut demander à anticiper des unités d'enseignement du master.

Si le jury autorise l'étudiant-e à anticiper des unités d'enseignement du master, une inscription de type « administrative » est créée par le Service des inscriptions. Cette seconde inscription permet ainsi à l'étudiant-e d'acquérir les crédits des unités d'enseignement du master qu'il-elle suit anticipativement.

Au niveau des droits d'inscription

L'inscription au master étant une inscription « administrative », l'étudiant-e sera uniquement redevable envers l'université des droits d'inscription liés à son inscription au bachelier.

Au niveau de la constitution du programme annuel de l'étudiant-e (PAE)

Le programme annuel de l'étudiant-e est constitué à la fois des unités d'enseignement du bachelier et de celles du master. Le choix des unités d'enseignement du PAE devra donc être validé par chacun des jurys, celui du bachelier et celui du master, pour les unités d'enseignement qui les concernent.

— **Comment devez-vous procéder pour demander une anticipation d'unités d'enseignement de master ?**

La procédure varie selon que votre inscription au bachelier est effectuée à l'UNamur ou dans un autre établissement.

Si vous effectuez votre bachelier à l'UNamur :

1. Vous procédez à votre réinscription au bachelier pour l'année académique 2023-2024 à l'UNamur ;
2. Vous remplissez le présent formulaire et le transmettez dûment complété et signé au Service des inscriptions ;
3. Vous contactez le Jury du master afin de sélectionner les unités d'enseignement du master que vous souhaitez anticiper.

Si vous effectuez votre bachelier dans un autre établissement que l'UNamur :

1. Vous procédez à votre réinscription au bachelier pour l'année académique 2023-2024 auprès de cet autre établissement ;
2. Vous introduisez votre demande d'inscription au master via le formulaire d'inscription en ligne (<https://unamur.be/inscriptions/signin>). Avant de soumettre cette demande, veuillez télécharger les documents suivants dans le volet « Autres informations » (zone information additionnelle) :
 - Ce formulaire de demande d'anticipation dûment complété et signé
 - L'attestation d'inscription au bachelier pour 2023-2024
 - L'attestation qui démontre qu'il vous reste à acquérir entre 1 et 15 crédits pour l'obtention du bachelier.
3. Une fois que vous avez reçu votre confirmation d'inscription administrative au master, vous contactez le jury du master afin de sélectionner les unités d'enseignement du master que vous souhaitez anticiper.